

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

## DELIBERATION

Séance du 01 février 2021

Date de la convocation du Comité syndical : 25 janvier 2021  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 29  
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt et un, le premier février à quatorze heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. Morilleau, Président.

**Etaient présents** : **Etaient présents** : Mmes Claire HUGUES, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, MM. Jean Bernard FERRER, Gaetan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Luc NORMAND, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, MM. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER, Yannick MOREZ, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Christian GAUTHIER, Alain PINABEL, Laurent ROBIN, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA MM. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Serge HEGRON, Yannick FETIVEAU de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

**Etaient excusés** : Mmes, Pascale BRIAND Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, MM. Jean-Michel BRARD, Jacques PRIEUR, Claude CAUDAL, Pierre MARTIN, Jacky DROUET, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Annie BRIEND, Florie LESAGE, Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à M. CHARBONNIER), Sylvie GAUTREAU (pouvoir à M. Y MOREZ), Monique LOUE, Noëlle MELLERIN, MM. Jean-Pierre AUDELIN, Roch CHERAUD, Hervé GENTES, Alain COUTRET, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Manuella PELLETIER SORIN MM. Jean-Marie BRUNETEAU, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, MM. Stephan BEAUGE, Emmanuel GUILLET, Christophe LEGLAND (pouvoir à Y. FETIVEAU), Jean-Jacques MIRALLIE, de la Communauté de Communes de Grand-Lieu

\*\*\*\*\*

### **OBJET : OPERATION PIG PRECARITE ENERGETIQUE, MAINTIEN A DOMICILE : MISE A JOUR DES CREDITS AP /CP - BUDGET PRIMITIF 2021**

Par délibération en date du 3 octobre 2017, les conditions de financement du PIG précarité énergétique, avec volet maintien à domicile, ont été définies.

Par délibération du 19 mars 2018, le comité a voté l'ouverture des autorisations d'engagement et de programmes et les crédits de paiement pour l'opération Programme d'Intérêt Général. L'article L. 2311-3 du CGCT permet d'utiliser la procédure comptable des autorisations de programme ou d'engagement et des crédits de paiements. Cette procédure permet :

- d'engager une opération pluriannuelle dans sa globalité sur les fondements juridiques habituels (marchés, conventions)
- de prévoir les crédits de paiement (sommes réellement dépensées) année par année et d'éviter ainsi les reports ou les restes à réaliser qui faussent la lisibilité du budget
- de disposer d'un budget plus proche du compte administratif prévisionnel

Les autorisations de programme (pour l'investissement) ou d'engagement (pour le fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Elles demeurent valables jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les AE et AP doivent faire l'objet de délibérations spécifiques votées lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives. Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité.

Compte tenu de l'avancement de cette opération, il convient d'ajuster les crédits sur l'exercice 2020, selon le tableau ci-après.

**BP 2021 TABLEAU POUR DELIBERATION MISE A JOUR APCP**

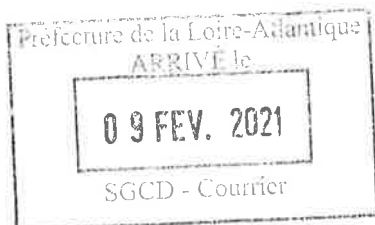
	Libellé	Montant total	Crédits utilisés 2018	Crédits utilisés 2019	Crédits utilisés 2020	Crédits 2021	Crédits 2022
AE n° 1	PIG Précarité Energétique	673 782,00	116 046,00	180 837,00	138 585,00	160 355,00	77 959,00

Cette AE sera financée par les subventions de l'Etat et de l'ANAH, et les participations des EPCI.  
Après en avoir délibéré, le comité syndical, *indiquer votants* :

- **OUVRE** les autorisations d'engagement pour l'opération PIG Précarité Energétique telles qu'indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier

Publication effectuée le :

Le Président,  
Bernard MORILLEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Morilleau", written over the typed name.